

COMMUNE DE LUZE

CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 8 avril à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous sa présidence, en salle du conseil à la Mairie de Luze.

Liste des présents :

Fabien DESGRANGES, Gilbert DUHOUX, Pascal MONNIER, Odile ROËSS, Éric STEIB, Étienne SURLEAU, Émeline VAILLAUT-PRÉVOT, Sandrine VUERLI et Sylvaine WARTELLE.

Excusés :

Marie-Françoise ALBERT, Loïc LAURENÇOT, Jean-Paul GRESSARD, David TOZZI.

Procuration :

Françoise ALBERT donne procuration à Odile ROESS
Loïc LAURENÇOT donne procuration à Fabien DESGRANGES.
Jean-Paul GRESSARD donne procuration à Éric STEIB
David TOZZI donne procuration à Sylvaine WARTELLE

Le Maire, Éric Steib, ouvre la séance du conseil à 20 heures 05.

Désignation du secrétaire de séance : Sylvaine WARTELLE

Ordre du jour

1. Délibérations taxes foncières
2. Délibération contrat de gaz
3. Délibération cimetièrre, concession perpétuelle
4. Les travaux
5. Les comptes
6. Demande emplacement pour un commerce ambulant
7. Divers

1. Délibérations taxes foncières

Logements neufs à haute valeur environnementale.

Il est possible de décider d'une exonération en faveur des logements neufs présentant une performance énergétique et environnementale élevée. Le taux d'exonération du foncier bâti à fixer est alors de 50 ou 100 %. Il existe déjà une exonération qui existe sur 2 ans.

Après échange, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette possibilité de mise en place d'une exonération supplémentaire.

Taxes en vigueur

Les taux des taxes foncières et d'habitation doivent être renouvelés.

Il est proposé de reconduire ces taxes au même niveau.

Délibération :

Le Maire soumet au vote du conseil municipal la proposition de taux suivante :

Foncier bâti : 30,88 %

Foncier non bâti : 18,95 %

Taxe d'habitation des résidences secondaires : 2,98 %

Vote : Oui à l'unanimité

2. Délibération contrat de gaz

Il faut renouveler les contrats de concession pour le service public de la distribution de gaz sur la commune. Pour cela une délibération de la commune doit être prise pour valider le contrat proposé par GRDF. Le contrat d'une durée de 30 ans arrivera à échéance le 31 mars 2027.

Le réseau dans la commune mesure 5,603 kilomètres ; 117 clients y sont raccordés.

3. Délibération cimetière, concession perpétuelle

La durée des concessions dans le cimetière est de 30 ans, 50 ans ou à perpétuité. La perpétuité pose des problèmes à long terme, lorsque les tombes ne sont plus entretenues. Dans ce cas, la procédure pour récupérer la concession est pesante pour la commune.

Il est proposé de supprimer la possibilité de concession à perpétuité. La décision sera prise lors de la prochaine séance.

4. Les travaux

- L'enfouissement des réseaux a commencé à la Grande Goutte et au Paquot.
- Le nouveau chauffe-eau à la MTL est installé. Mais il n'a pas encore été utilisé, il n'y a donc pas encore de retour d'expérience.
- La signalétique rue de la Chapelle et rue des Écoliers a été mise en place, il reste à peindre les bandes blanches au sol. Le Maire a réalisé l'arrêté de mise à sens unique d'une partie de ces rues.
- Branchements de l'assainissement
Gilbert Duhoux expose la proposition de déléguer les branchements de l'assainissement à une entreprise de travaux publics qui réaliserait tous les branchements. La commune superviserait donc les travaux, ce qui permettrait d'éviter les branchements mal réalisés ou mal placés. La commune se chargera alors de passer commande et réglera le prestataire. Les propriétaires paieront ensuite à la commune leur branchement, au lieu de le payer à un prestataire.

5. Les comptes

Fabien Desgranges présente l'état des comptes au 6 avril 2024.

Aux recettes : les dotations dans le budget 2024 sont de 72 198 €. La notification reçue au 3 avril est supérieure : 73 877 €.

Il présente également l'évolution des tarifs des traitements des déchets et l'évolution des tonnages.

Budget de la CCPH.

Il sera soumis au vote de la prochaine séance du conseil communautaire. Il présente un excédent reporté de 2 098 014 € en fonctionnement et 1 794 522 en investissement.

Pour information, la fiscalité perçue par la Communauté de communes est répartie ainsi :

43 % TVA

45 % impôts économiques

11 % impôts ménagers

1 % GEMAPI

Le Maire précise que lorsque la CCPH prélève 1 euros à un habitant, elle en prélève 4 aux entreprises.

6. Demande emplacement pour un stand

Mme Bertinelli, entreprise Fripes Company, demande l'octroi d'un emplacement, un jour par mois, pour de la vente d'articles de mode de seconde main.

Elle pourra installer son stand sur le parking de l'école comme les autres commerces ambulants desservant le village.

7. Divers

Demande de subvention par la banque alimentaire

La banque alimentaire sollicite une subvention de la part de la commune. La commune ne donne pas de subvention, même si elle a fait une exception l'an dernier pour la banque alimentaire, en solidarité avec les personnes en difficulté. Après échange, le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande.

Jeu des 1000 euros

L'enregistrement a eu lieu comme prévu et s'est bien déroulé. Il a été l'occasion d'un moment festif autour d'un jeu de culture générale. Cela a été aussi un moment agréable à partager pour les membres de l'équipe municipale qui ont pu participer à son organisation.

Plus de 400 personnes sont venues y assister. Les émissions seront diffusées du lundi 6 au vendredi 10 mai, à 13h45 sur France inter.

Assainissement

Une réunion du syndicat de la Luzine aura lieu vendredi 12 avril à Chagey avec le cabinet Geoprotech pour envisager de variantes sur les travaux envisagés dans le rapport.

Le sénateur, lors de sa visite le 29 mars dernier a dit au Maire que l'État a en projet d'autoriser le maintien de ce type de syndicat d'assainissement, lorsqu'il est implanté à l'intérieur d'une communauté de commune. Nous entrerions dans ce cas et pourrions alors conserver notre syndicat de la Luzine.

Maisons et terrains

Nous avons connaissance de maisons à vendre :

- 11 rue de la Morette
- 1 rue des 3 Terres
- 4 rue de Mouteille (un premier terrain est vendu)
- 4 rue de la Chouette (deux permis de construire ont été déposés pour les lots 22 et 23)
- 1 chemin en Duros
- 1 rue de la grand Goutte

Les deux maisons mitoyennes neuves, accessibles PMR (personne à mobilité réduite), 2 rue du Stade sont à louer.

Service civique à l'école

Le rectorat met fin au contrat de la personne qui était embauchée en service civique pour l'école municipale.

Plantation d'arbres à l'école et sur le parking

Le devis pour la réalisation des emplacements et leur aménagement a été validé : 1 dans la cour de l'école et 2 sur le parking. Les travaux seront faits à l'été et les arbres plantés à l'automne.

Demande de stage

Un stagiaire en formation au CFAA (centre de formation des apprentis agricole) de Valdoie viendra travailler dans la commune du 27 mai au 14 juin.

Proposition de conférence par une entreprise

Une entreprise spécialisée propose de venir faire une conférence gratuite sur les frelons et les abeilles dans la commune. Nous pourrions les accueillir dans la salle à l'école.

L'idée de proposer aux luzois un atelier de fabrication de pièges à frelons pourrait être relancée à cette occasion.

Questions-réponses

Aucune question.

Le Maire clôt la séance à 22h.
